



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22/12/2021

## RESTITUTION DE 4 ŒUVRES D'ART SPOLIÉES PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE AUX AYANTS DROIT DE MOÏSE LEVI DE BENZION

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, se réjouit de la restitution, le 22 décembre 2021, de 4 œuvres d'art faisant partie des œuvres dites « Musées nationaux récupération » (MNR), aux ayants droit de Moïse Levi de Benzion, et salue l'action conjointe des services du ministère de la Culture, du musée du Louvre, du musée d'Orsay, de la direction des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi que de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS).

Cet ensemble est constitué de 4 œuvres graphiques du XIX<sup>e</sup> siècle :

- Georges MICHEL, *Paysage*, aquarelle, 10,5 x 17,3 cm, inventoriée REC 95 ;
- Paul DELAROCHE, *Portrait de femme*, dessin, 18,3 x 15,5 cm, inventorié REC 99 ;
- Auguste HESSE, *Portrait de femme*, dessin, 18,7 x 15 cm, inventorié REC 115 ;
- Jules-Jacques VEYRASSAT, *Marée basse à Grandcamp*, aquarelle, 16,3 x 34 cm, inventoriée REC 117.

Ces œuvres étaient placées, pour les trois premières, sous la responsabilité du Musée du Louvre et, pour la quatrième, sous celle du musée d'Orsay.

Enregistrées dans l'inventaire de la « récupération artistique », ces œuvres faisaient partie des biens dits « Musées nationaux Récupération » (MNR), désignant de manière générique le reliquat des œuvres retrouvées en Allemagne à la fin de la Seconde guerre mondiale et rapportées en France : celles d'entre elles qui n'avaient pas été restituées ni vendues par les Domaines ont, au début des années 1950, été confiées à la garde des musées nationaux, dans l'attente, en cas de spoliation avérée, de leur restitution à leurs légitimes propriétaires ou à leurs ayants droit. Nombre de ces œuvres MNR ont été spoliées à des Juifs.

Les recherches récentes ont permis de comprendre que ces quatre œuvres avaient été achetées en 1920 par le grand collectionneur juif égyptien Moïse Levi de Benzion, né à Alexandrie en 1873 et mort à La Roche-Canillac (Corrèze), pendant la guerre, en 1943. Comme des centaines d'autres œuvres, elles lui furent volées en novembre 1940 dans son château de la Folie à Draveil (Seine-et-Oise, actuelle Essonne) par l'organisation nazie de pillage des œuvres d'art, l'*Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* (ERR, état-major du dirigeant du Reich Rosenberg). Ce fut l'un des plus importants pillages opérés en France pendant la période.

### Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

A la suite de ces travaux menés à l'initiative du musée du Louvre et du ministère de la Culture, la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), placée auprès du Premier ministre, a recommandé, à l'issue de l'examen de ce dossier au cours de sa séance du 2 juillet 2021, la restitution des quatre œuvres aux ayants droit de Moïse Levi de Benzion, qu'elle a contribué à identifier et à réunir.

Cette restitution a été rendue possible par la démarche volontariste conduite par les services de l'État et consistant, sans attendre que les ayants droit se manifestent, à identifier le propriétaire des œuvres MNR au moment de leur spoliation, puis ses ayants droit actuels.

Cette approche, lancée il y a plusieurs années déjà sous l'impulsion du ministère de la Culture, porte régulièrement ses fruits : 48 œuvres et objets MNR ont ainsi été restitués depuis 2016, auxquels il faut ajouter 6 œuvres MNR ou assimilées restituées sur demande des ayants droit au cours de la même période, soit un total de 54 œuvres restituées.

A ces résultats, il convient également d'ajouter les 14 œuvres des collections publiques nationales ou territoriales sur lesquelles porte le projet de loi relatif à la restitution ou la remise de certains biens culturels aux ayants droit de leurs propriétaires victimes de persécutions antisémites, présenté par la ministre de la Culture lors du conseil des ministres du 3 novembre 2021 et prochainement discuté au Parlement.

Les notices des quatre œuvres restituées disponibles sur la base Rose-Valland :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/REC00095>

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/REC00099>

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/REC00115>

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/REC00117>